N° 11-626-X au catalogue — N° 064
ISSN 1927-5048
ISBN 978-0-660-06943-2

Aperçus économiques

Tendances des cotisations aux REER et des retraits préalables à la retraite, 2000 à 2013

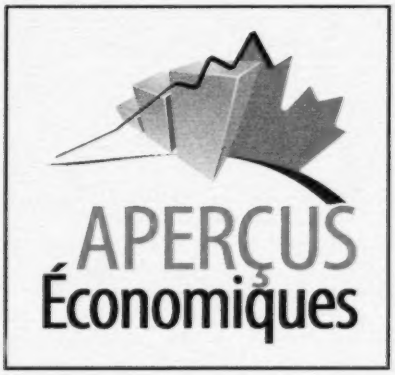

par Derek Messacar
Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Statistique Canada

Date de diffusion : le 13 février 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Tendances des cotisations aux REER et des retraits préalables à la retraite, 2000 à 2013

par Derek Messacar
Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Statistique Canada

Le présent article de la série *Aperçus économiques* propose une vue d'ensemble des récentes tendances de l'utilisation de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) chez les déclarants canadiens de 25 à 54 ans, de 2000 à 2013. L'analyse est centrée sur les différences de comportement en matière de cotisations à un REER et de retraits entre les groupes de revenu, à l'époque où le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) a été introduit. Dans l'ensemble, l'analyse révèle que l'entrée de fonds dans des REER a diminué ces dernières années

Introduction

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont un outil d'épargne fiscalement avantageux qui, comme son nom l'indique, incite les particuliers à épargner pour la retraite. Comme les cotisations à ces comptes sont versées avant impôts, l'avantage fiscal tiré de l'utilisation de REER dépend en grande partie du taux marginal d'imposition du cotisant (Veall, 2001). Toutefois, les REER sont aussi utilisés pour d'autres raisons, comme en témoignent la fréquence d'utilisation de REER par des personnes à faible revenu (Frenken, 1997) et la corrélation des retraits préalables à la retraite avec des événements, tels que le divorce ou la séparation, la perte d'emploi ou le décès du conjoint (Mawani et Paquette, 2011). Des études précédentes démontrent que, pour chaque cotisation de cinq dollars à un REER, environ un dollar est retiré avant la retraite au cours de la même année d'imposition (Akyeampong, 1998; Giles et Maser, 2004).

Le présent article fait état des récentes tendances des cotisations à un REER et des retraits, de 2000 à 2013, chez les personnes âgées de 25 à 54 ans, selon une analyse des données sur l'impôt tirées de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada[1]. En particulier, l'analyse est axée sur les différences d'utilisation entre les personnes ayant différents niveaux de revenu. Frenken (1997) note que, chez les déclarants à plus faible revenu, il y a peu de motivation à cotiser à des REER, mais que bon nombre d'entre eux le font quand même. Or, ce comportement s'explique peut-être simplement par le fait que, pendant longtemps, les REER constituaient le seul outil d'épargne généralisé qui offrait un avantage fiscal aux personnes n'ayant pas de régime de retraite parrainé par l'employeur. Depuis l'introduction des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) en 2009, les Canadiens disposent d'un nouveau mécanisme d'épargne fiscalement avantageux et sont encouragés, par diverses mesures incitatives, à cotiser à un REER selon leur niveau de revenu. Ainsi, dans le présent article, on examine aussi la façon dont l'utilisation de REER a changé au sein de divers groupes de revenu à l'époque où les CELI ont été introduits.

Tendances de l'utilisation de REER et de CELI

Le graphique 1-1 montre le nombre de cotisants à un REER et de personnes ayant retiré des fonds d'un REER au sein du groupe des 25 à 54 ans de 2000 à 2013. Il en ressort plusieurs tendances dignes d'intérêt. Premièrement, le nombre de cotisants a diminué graduellement d'environ 16 % au cours de cette période, passant de 5,0 millions en 2000 à 4,2 millions en 2013. Deux des reculs annuels les plus marqués sont survenus de 2007 à 2008 (2,8 %) et de 2008 à 2009 (4,4 %), ce qui coïncidait tant avec la récession économique de 2008-2009 qu'avec l'introduction des CELI en 2009. Comme le nombre total de déclarants de 25 à 54 ans compris dans l'échantillon a augmenté de 3,2 % au cours de la période pertinente, ces tendances ne résultent pas simplement de l'évolution démographique.

Deuxièmement, le nombre total de personnes ayant retiré des fonds d'un REER s'est accru au cours de la période, passant d'environ 0,9 million en 2000 à 1,3 million en 2013. L'analyse établit une distinction entre les personnes qui ont retiré des fonds, selon qu'il s'agit de retraits directs auprès d'institutions financières ou de retraits indirects découlant de défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété (RAP). Alors que le nombre total de personnes ayant retiré des fonds s'est accru, le nombre de personnes ayant effectué des retraits directs est demeuré stable, même pendant la récession, ce qui semble indiquer une utilisation croissante du RAP ou une

1. La DAL est un fichier longitudinal conçu en tant qu'outil de recherche sur le revenu et les données démographiques qui comporte un échantillon de 20 % du Fichier des familles T1 et de la Base de données longitudinales sur les immigrants. De nouvelles données viennent enrichir le fichier chaque année. La DAL comporte de nombreuses variables démographiques sur les personnes représentées et leurs familles de recensement, y compris l'emploi, la rémunération, l'impôt et les transferts de même que l'épargne fiscalement avantageuse.

Graphique 1-1
Fréquences estimatives des cotisations à un REER et à un CELI et des retraits d'un REER et d'un CELI chez les personnes de 25 à 54 ans, 2000 à 2013

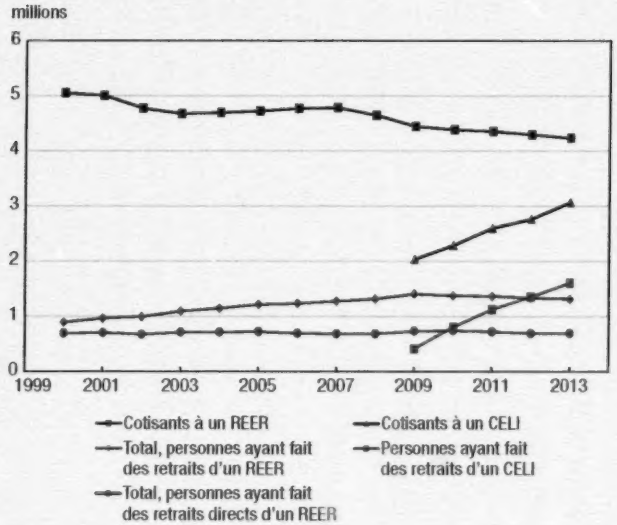

Notes : Ces données sur l'utilisation de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont fondées sur les estimations établies à partir de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). La banque DAL étant un échantillon de 20 % des déclarants canadiens, on a multiplié par cinq les estimations établies à partir de ces données afin d'obtenir les estimations nationales présentées dans ce graphique. Les retraits directs désignent les retraits totaux moins les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Graphique 1-2
Montant estimatif des cotisations à des REER et à des CELI et des retraits de REER et de CELI chez les personnes de 25 à 54 ans, 2000 à 2013

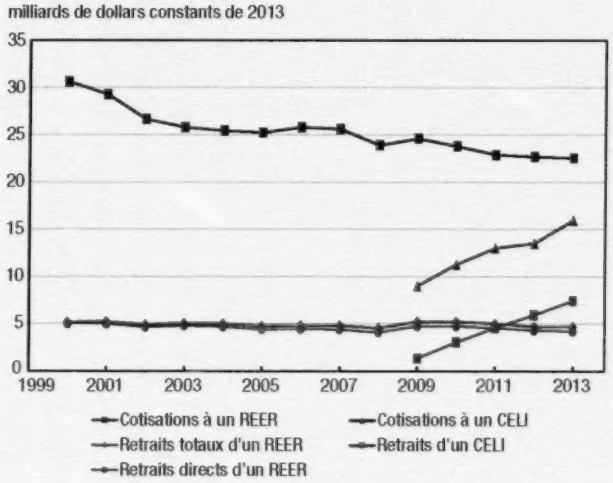

Notes : Ces données sur l'utilisation de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont fondées sur les estimations établies à partir de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). La banque DAL étant un échantillon de 20 % des déclarants canadiens, on a multiplié par cinq les estimations établies à partir de ces données afin d'obtenir les estimations nationales présentées dans ce graphique. Les retraits directs désignent les retraits totaux moins les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

augmentation des défauts de paiement dans le cadre du RAP[2]. Il est utile de noter que des personnes cotisent parfois à un REER tout en étant en défaut de paiement dans le cadre d'un RAP (sans désigner leur cotisation au REER comme un remboursement) au cours d'une même année. Ce comportement n'a pas d'incidence sur leurs obligations fiscales, puisque la contribution au REER est déductible d'impôts et compense l'inclusion de revenus du remboursement manqué au RAP, mais cela diminue les droits de cotisations au REER disponibles.

Troisièmement, la légère baisse de l'utilisation des REER au cours des dernières années a coïncidé avec une augmentation du nombre de personnes âgées de 25 à 54 ans qui ont cotisé à un CELI, qui est passé de 2,0 millions en 2009 à 3,0 millions en 2013. Cependant, même si le nombre de cotisants à un CELI a augmenté, il en a été de même du nombre de personnes qui ont effectué des retraits. En 2013, environ 1,6 million de personnes ont retiré des fonds de leurs CELI, ce qui représente un peu plus de la moitié du nombre de cotisants cette année-là.

Le montant estimatif des entrées de fonds dans des REER et des sorties de fonds de REER est présenté au graphique 1-2. Conformément à la tendance à la baisse de la fréquence de cotisation, la valeur totale des cotisations à des REER a diminué de façon constante au cours de la période chez les personnes âgées de 25 à 54 ans, passant d'environ 30,6 milliards de dollars à 22,5 milliards de dollars (mesurée en dollars constants de 2013). En revanche, les retraits totaux sont demeurés relativement stables depuis 2000. Malgré la prévalence des personnes en défaut de paiement dans le cadre du RAP (illustrée au graphique 1-1), la valeur comparativement faible des défauts de paiement fait en sorte qu'ils ne représentent qu'environ 5 % à 10 % des retraits totaux. En effet, puisque le montant maximal qu'une personne pouvait emprunter de ses REER pendant la plus grande partie de la période visée était de 20 000 $ et que la période de remboursement s'étendait sur 15 ans, le montant des défauts de paiement serait au plus d'environ 1 350 $ par an[3].

2. Dans le cadre du RAP, les particuliers peuvent puiser des fonds dans leurs REER à l'abri de l'impôt pour financer l'achat ou la construction d'une première maison; voir Steele (2007) pour une analyse complète de ce programme. Les fonds retirés d'un REER dans le cadre du RAP doivent être remboursés, généralement par versements, sans quoi les défauts de paiement sont traités comme des retraits et sont, par conséquent, inclus dans le revenu total au moment du calcul de l'impôt à payer.
3. Le montant maximal qu'une personne peut emprunter de ses REER dans le cadre du RAP est passé de 20 000 $ à 25 000 $ en 2009

Le graphique 1-2 montre également que les cotisations à des CELI ont augmenté récemment, passant d'environ 9,0 milliards de dollars en 2009 à 15,9 milliards de dollars en 2013 (mesurées en dollars constants de 2013). La mesure dans laquelle cette tendance représente une redistribution des cotisations à l'épargne des REER ou autres outils d'épargne vers les CELI n'est pas claire; c'est pourquoi elle est analysée en détail ci-dessous. Toutefois, la valeur des fonds retirés des CELI a aussi augmenté, passant de 1,3 milliard de dollars en 2009 à 7,4 milliards de dollars en 2013. Pour chaque dollar versé dans un CELI en 2013, environ 0,47 dollar a été retiré cette année-là. Ainsi, tant la fréquence que l'ampleur des fonds retirés des CELI sont nettement plus importantes que pour ce qui est des REER.

Les graphiques 2-1 et 2-2 permettent d'examiner plus à fond les répartitions de l'utilisation de REER en montrant les 10e, 25e, 50e (la médiane), 75e et 90e centiles des répartitions des cotisations à un REER et des retraits d'un REER, respectivement, en dollars constants de 2013. Par exemple, le graphique 2-1 montre que la cotisation médiane à un REER en 2013 s'établissait à 2 650 $, tandis que le 90e centile des cotisations était de 13 750 $. En général, ces graphiques indiquent que la majorité des cotisations et des retraits sont modestes, mais qu'il y a tout de même des parts non négligeables de cotisations et de retraits importants qui influent grandement sur les entrées et les sorties de fonds agrégées de ces régimes. La valeur des cotisations et celle des retraits ont affiché des baisses graduelles à chacun des centiles déclarés. Par exemple, les 25e et 75e centiles des cotisations aux REER ont diminué, pour passer de 1 650 $ à 1 100 $, et de 7 500 $ à 6 250 $ respectivement, de 2000 à 2013. Parallèlement, les 25e et 75e centiles des fonds retirés des REER ont chuté, pour passer de 850 $ à 350 $, et de 6 800 $ à 3 500 $ respectivement, pendant cette période.

Personnes ayant cotisé à un REER et ayant retiré des fonds d'un REER

Le tableau 1 présente des statistiques descriptives concernant l'ensemble des déclarants de 25 à 54 ans, les cotisants à un REER et les personnes ayant retiré des fonds d'un REER, regroupés sur la période allant de 2000 à 2013. Tout d'abord, l'analyse démontre que les cotisants à un REER étaient plus souvent de sexe masculin et mariés, avaient des gains plus élevés et étaient un peu moins susceptibles d'avoir un enfant faisant partie de

Tableau 1
Statistiques descriptives des déclarants, des cotisants à un REER et des personnes ayant retiré des fonds d'un REER dans le groupe des 25 à 54 ans, 2000 à 2013

			Personnes ayant retiré des fonds d'un REER	
	Échantillon complet	Cotisants à un REER	Comprend ceux en défaut de paiements au Régime d'accession à la propriété	Exclut ceux en défaut de paiement au Régime d'accession à la propriété
			années	
Caractéristiques démographiques				
Âge	40,1	40,9	40,8	41,5
			pourcentage	
Sexe féminin	51,3	46,9	47,3	49,0
Sexe masculin	48,7	53,1	52,7	51,0
Marié	74,3	78,3	74,7	70,5
A un enfant faisant partie de la famille de recensement	64,1	62,2	65,8	62,3
Emploi et gains				
A un revenu d'emploi	77,7	93,4	85,3	85,1
A un revenu de travail autonome	9,8	9,9	9,7	8,8
A un revenu d'assurance-emploi	13,5	11,1	17,0	17,4
A des gains en capital ou un revenu de placements	23,3	37,2	19,4	19,9
A un revenu tiré de l'aide sociale	5,9	0,2	1,3	1,6
Caractéristiques de l'épargne				
A des cotisations à un REER	40,9	100,0	41,6	50,8
Taux d'épargne dans des REER	7,4	6,8	-8,6	-13,1
Caractéristiques conditionnelles de l'emploi				
Syndiqué	34,0	37,9	36,1	34,9
A un régime de retraite en milieu de travail	39,3	50,0	45,2	43,5
Santé et invalidité				
A des allocations médicales ou d'invalidité	12,2	13,3	13,6	13,6
			dollars constants de 2013	
Caractéristiques des gains				
Revenu d'emploi et de travail autonome	40 950	57 800	46 150	44 200
Revenu total	44 150	61 300	52 400	52 550

Notes : Les statistiques conditionnelles sur l'emploi se limitent aux personnes comprises dans l'échantillon qui ont un revenu d'emploi ou de travail autonome strictement positif. Les estimations du revenu sont des moyennes, arrondies ici à la cinquantaine de dollars près. Les groupes sont fondés sur l'utilisation de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) au cours de l'année de référence. Le taux d'épargne dans des REER s'entend du ratio des cotisations nettes à des REER (c.-à-d. les cotisations brutes moins les retraits effectués au cours de l'année de référence) au revenu total avant impôt de la personne.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Graphique 2-1
Répartition des cotisations à un REER selon le centile chez les personnes de 25 à 54 ans, 2000 à 2013

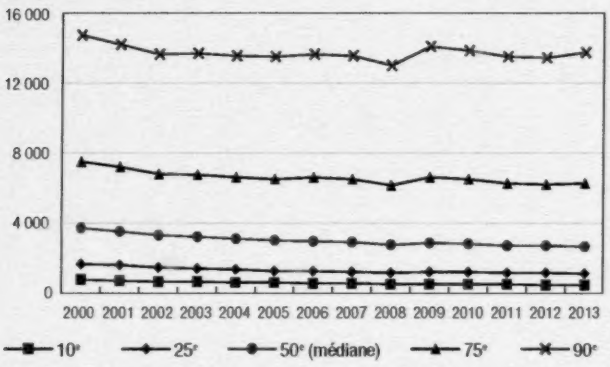

Notes : Les 10e, 25e, 50e (médiane), 75e et 90e centiles des répartitions annuelles des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sont présentés selon l'année, de 2000 à 2013, arrondis à la cinquantaine de dollars près. Ces répartitions sont fondées sur les valeurs des cotisations à un REER conditionnelles à ce que les valeurs soient strictement positives.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Graphique 2-2
Répartition des retraits d'un REER selon le centile chez les personnes de 25 à 54 ans, 2000 à 2013

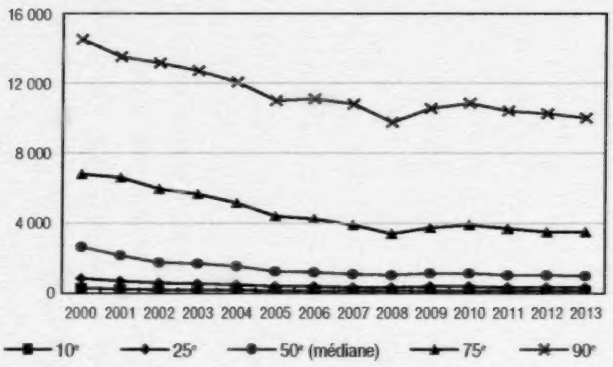

Notes : Les 10e, 25e, 50e (médiane), 75e et 90e centiles des répartitions annuelles des retraits d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sont présentés selon l'année, de 2000 à 2013, arrondis à la cinquantaine de dollars près. Ces répartitions sont fondées sur les valeurs des retraits d'un REER conditionnelles à ce que les valeurs soient strictement positives. Les retraits comprennent les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

la famille de recensement, comparativement à l'échantillon complet des déclarants. Le fait que moins de femmes que d'hommes ont cotisé n'a pas changé depuis les années 1990 (Frenken, 1996; 1998). De plus, les cotisants occupaient un emploi plus souvent, étaient plus susceptibles d'avoir des gains en capital ou un revenu de placements et étaient moins susceptibles de toucher des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale, comparativement aux non-cotisants. Fait intéressant, 50 % des personnes qui ont cotisé à un REER avaient aussi un régime de pension agréé (RPA) parrainé par l'employeur ou un régime de participation différée aux bénéfices, et mesuré par un facteur d'équivalence positif; ce qui semble indiquer que les deux outils d'épargne sont relativement complémentaires en pratique[4].

Conformément aux statistiques descriptives ayant trait aux cotisants à un REER, les personnes qui ont retiré des fonds étaient également plus susceptibles d'être de sexe masculin et d'occuper un emploi que l'échantillon complet des déclarants. Toutefois, par rapport aux cotisants à un REER, les personnes ayant retiré des fonds d'un REER étaient moins susceptibles d'être mariées, d'occuper un emploi ou de recevoir des gains en capital ou un revenu de placements; elles avaient des gains moins élevés et étaient plus susceptibles de toucher des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale. Ces résultats sont conformes aux constatations de Mawani et Paquette (2011), qui montrent que les retraits servent souvent au lissage du revenu (réduction des fluctuations de revenu).

Abstraction faite des personnes en défaut de paiement dans le cadre du RAP, environ 51 % des personnes qui ont retiré des fonds de leurs REER au cours d'une année donnée y ont également cotisé dans la même année. Ce comportement peut se produire si des personnes ont initialement épargné de façon excessive, puis ont fait face à des contraintes financières, ou si elles ont choisi de cotiser à leur REER vers la période de production des déclarations de revenus pour réduire leur obligation fiscale totale, même si elles ont précédemment retiré des fonds. Malheureusement, il n'est pas possible de discerner, dans les dossiers fiscaux administratifs, si les cotisations précèdent généralement les retraits, ou vice versa. Somme toute, les personnes ayant retiré des fonds d'un REER ont tendance à « désépargner » (retirer plus qu'elles n'ont cotisé), malgré la prévalence des cotisations versées la même année, comme en témoigne le taux d'épargne moyen négatif de ce groupe[5].

Retraits d'un REER et retenues fiscales

Comme le fait remarquer Frenken (1996, p. 17), les « personnes qui prélèvent des sommes sur leur REER non seulement réduisent leur revenu futur, mais renoncent aussi, immédiatement, à une partie de leur épargne ». Cela se produit parce que les retraits d'un REER sont assujettis à une retenue fiscale. En effet, l'administrateur du régime retient à la source une partie du retrait et verse les fonds retenus à l'administration fiscale centrale

4. Par exemple, Messacar (2015) estime que chaque dollar épargné dans un RPA empiète sur les cotisations à un REER de seulement 0,55 $ chez les travailleurs gagnant près de la moyenne canadienne.
5. Le taux d'épargne dans un REER s'entend du ratio des cotisations nettes à un REER (c.-à-d. les cotisations brutes moins les retraits effectués au cours de l'année de référence) au revenu total avant impôt de la personne.

à titre de paiement partiel de l'impôt exigible sur le revenu[6]. Le tableau 2 présente le barème des taux de retenue fiscale au 31 décembre 2013. Par exemple, un résident d'une province autre que le Québec qui retire 4 000 $ recevra 3 600 $ (90 % de 4 000 $), tandis qu'un montant de 400 $ (10 % de 4 000 $) sera retenu à la source et versé à l'Agence du revenu du Canada en tant que versement d'impôt sur le revenu. Dans toutes les provinces, les taux de retenue fiscale sur les retraits d'un REER augmentent au-delà des seuils de 5 000 $ et de 15 000 $.

Tableau 2
Barèmes des taux de retenue fiscale sur les retraits forfaitaires d'un REER au 31 décembre 2013, dans les provinces canadiennes

	Québec			Autres provinces et territoires
	Provincial	Fédéral	Total	
	pourcentage			
5 000 $ ou moins	16	5	21	10
5 001 $ à 15 000 $	16	10	26	20
15 001 $ ou plus	16	15	31	30

Notes : Le présent tableau montre les taux de retenue fiscale appliqués aux retraits forfaitaires de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) par les administrateurs de régime au 31 décembre 2013, dans les provinces canadiennes. Le Québec est la seule province qui a son propre barème provincial des taux de retenue fiscale administré par Revenu Québec; toutes les autres provinces sont régies par l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC impose un taux fédéral moins élevé au Québec que dans l'ensemble des autres provinces, compte tenu du taux provincial supplémentaire.
Sources : Agence du revenu du Canada et Revenu Québec.

Les graphiques 3-1 et 3-2 montrent l'effet des retenues fiscales sur l'utilisation de REER en pratique en représentant les répartitions des retraits de 1 $ à 15 000 $ (en dollars courants, puisque le barème des taux de retenue fiscale est aussi fonction de la valeur nominale des retraits) pour l'ensemble des personnes ayant retiré des fonds et pour celles qui ont effectué des retraits directs, respectivement. Les deux graphiques montrent des pics importants dans les répartitions des retraits à 5 000 $ et à 15 000 $, ce qui est conforme à des réactions de tri (ou de « concentration ») par rapport au barème des taux de retenue fiscale.

Le degré élevé de concentration observé n'est guère étonnant, surtout comparativement aux études connexes sur le tri qui s'exerce autour des discontinuités fiscales (Saez, 2010; Kleven et Waseem, 2013), en raison du degré élevé d'importance des taux de retenue fiscale sur les retraits de REER et de la capacité des gens d'exercer un contrôle précis sur le montant de leurs retraits. En outre, comme les taux exposés au tableau 2 sont des taux moyens (non marginaux) de retenue fiscale, le retrait de montants légèrement supérieurs à 5 000 $ ou à 15 000 $ a d'importants effets inframarginaux sur les fonds disponibles pour la consommation, comparativement au retrait de montants égaux ou légèrement inférieurs à ces seuils[7].

Les graphiques 3-1 et 3-2 montrent aussi plusieurs autres types de réactions de tri. Tout d'abord, le pic important observé dans la répartition entre 1 300 $ et 1 400 $ est présent pour les retraits totaux, mais pas pour les retraits directs découlant de défauts de paiement dans le cadre du RAP. Si l'on compare les deux graphiques, il est manifeste qu'une importante masse de retraits se produit dans la partie inférieure de la répartition pour cette raison. De plus, il y a de faibles remontées à divers points de la répartition, particulièrement en deçà de 5 000 $, ce qui témoigne vraisemblablement du fait que les gens choisissent souvent de faire un retrait en chiffre rond. Le pic observé à 10 000 $, bien qu'il n'y ait pas de discontinuité dans le barème des taux de retenue fiscale à ce seuil, peut s'expliquer par le biais causé par le chiffre rond ou par le fait que les gens effectuent plusieurs retraits de montants moindres, peut-être en provenance de différents régimes ou auprès de différentes institutions financières, dans le but stratégique d'éviter le taux supérieur de retenue fiscale.

Dans l'ensemble, ces constatations jettent un nouvel éclairage sur un important déterminant du comportement en matière de retraits d'un REER. Comme la retenue fiscale ne constitue

Graphique 3-1
Répartition des retraits totaux de REER d'au plus 15 000 $ chez les personnes de 25 à 54 ans, 2000 à 2013

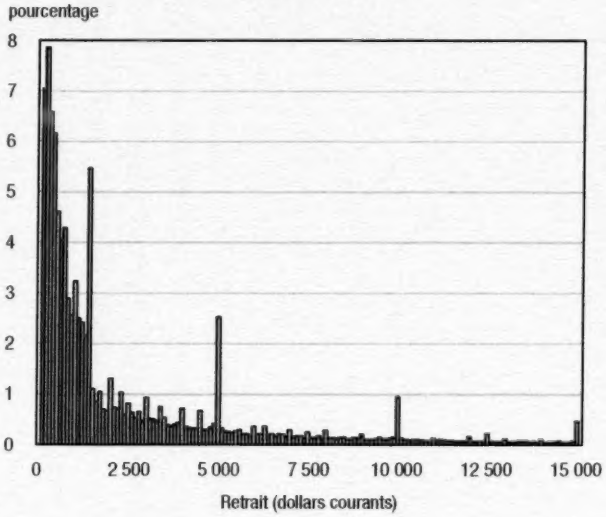

Notes : Les répartitions des retraits totaux de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont présentées. La largeur des colonnes de l'histogramme équivaut à 150 $. Les répartitions se limitent aux retraits positifs d'au plus 15 000 $.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

6. Le processus par lequel une institution financière retient une partie d'un retrait d'un REER et verse les fonds retenus au gouvernement en tant que paiement partiel de l'impôt exigible sur le retrait est semblable aux retenues à la source effectuées par les employeurs sur les salaires et traitements.
7. Dans une récente étude, Messacar (2016) estime l'effet des retenues fiscales sur les retraits de REER au moyen d'un cadre de conception expérimentale en exploitant une réforme de 2005 du taux appliqué aux retraits de plus de 5 000 $ au Québec. Cette étude révèle que la réforme a un effet concret sur les retraits de REER, ce qui semble indiquer que les retenues fiscales constituent, de fait, une forme de dispositif d'engagement en matière d'épargne.

Graphique 3-2
Répartition des retraits directs de REER d'au plus 15 000 $ chez les personnes de 25 à 54 ans, 2000 à 2013

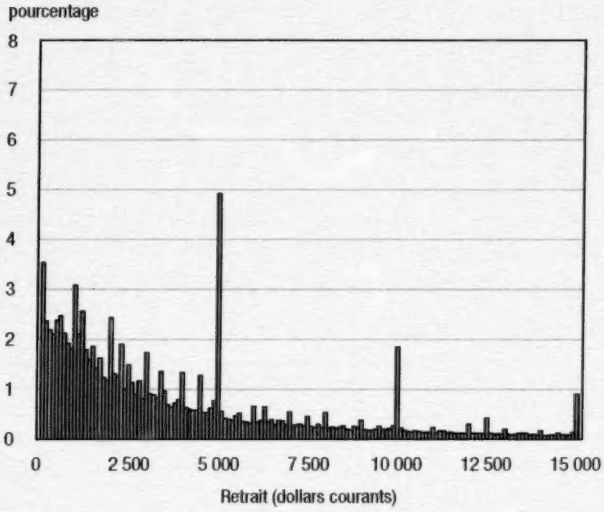

Notes : Les répartitions des retraits directs de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont présentées. Les retraits directs désignent les retraits totaux moins les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété. La largeur des colonnes de l'histogramme équivaux à 150 $. Les répartitions se limitent aux retraits positifs d'au plus 15 000 $.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

pas une pénalité ou un impôt final sur les retraits et qu'elle a un effet négligeable sur le patrimoine et l'obligation fiscale à vie, on ne sait pas vraiment dans quelle mesure une modification du taux de retenue fiscale devrait se répercuter sur les retraits de REER. La théorie du cycle de vie suppose que la consommation et l'épargne ne réagissent pas à des modifications prévisibles du revenu (Souleles, 1999). Toutefois, des études précédentes démontrent que les modifications prévisibles du revenu causées par des remboursements de taxe, des remboursements d'impôt, le moment auquel le chèque de paie est reçu et les retenues fiscales ont toutes d'importants effets sur les décisions du ménage en matière de consommation et d'épargne (Shapiro et Slemrod, 1995; Souleles, 1999; Johnson, Parker et Souleles, 2006; Stephens, 2006; Feldman, 2010; Jones, 2012; LaLumia, 2013). Le fait que les retenues fiscales semblent avoir une nette incidence sur les retraits de REER laisse entendre que le moment (infra-annuel) des paiements d'impôt sur le revenu peut réellement influer sur le comportement en matière d'épargne et de retraits.

L'utilisation des REER par rapport aux CELI : comparaison entre les groupes de revenu

L'introduction des CELI en 2009 a modifié la gamme des outils d'épargne fiscalement avantageux offerts aux Canadiens. Les cotisations aux CELI sont faites à partir du revenu après impôt, mais les revenus de placements s'accumulent à l'abri de l'impôt, et le revenu tiré des comptes n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

L'avantage relatif des REER par rapport aux CELI dépend de nombreux facteurs. Chez les personnes à faible revenu, les REER offrent peu d'incitation à l'épargne, compte tenu du fait que les taux marginaux d'imposition des cotisants sont déjà bas. En outre, les distributions en provenance de REER à la retraite empiètent sur le droit aux prestations de pension de l'État, plus précisément, le Supplément de revenu garanti (SRG), alors que ce n'est pas le cas des distributions en provenance de CELI. On peut s'attendre à ce que, collectivement, les personnes à plus faible revenu remplacent les REER par les CELI à l'introduction de ces derniers, à moins que des facteurs tels que l'inertie ou le manque de connaissances financières n'empêchent les gens de réagir ainsi.

En revanche, pour les personnes à revenu plus élevé, les REER offrent un avantage fiscal de taille, et l'empiètement sur le SRG est moins préoccupant. Toutefois, les personnes à revenu plus élevé ont tendance à être plus scolarisées et à avoir de meilleures connaissances financières que les personnes à plus faible revenu (Lusardi et Mitchell, 2010; Mullock et Turcotte, 2012). Elles peuvent aussi être plus susceptibles d'obtenir des rendements du capital investi supérieurs à ceux du marché (Calvet, Campbell et Sodini, 2009; Lusardi, Michaud et Mitchell, 2013). Il se peut donc que ces personnes cherchent davantage à utiliser les CELI afin de pouvoir éviter que ce revenu ne soit imposé. De plus, les REER et les CELI peuvent être très complémentaires en pratique, dans la mesure où les gens utilisent ces régimes pour des raisons sous-jacentes différentes, ou dans la mesure où leurs plafonds de cotisation à ces régimes exercent une contrainte sur le montant qu'ils peuvent effectivement épargner[8].

Le graphique 4 illustre la fréquence de cotisation à des REER et à des CELI chez les personnes de 25 à 54 ans des différents quartiles de revenu de 2009 à 2013. Il importe de souligner que les valeurs représentent la probabilité de cotiser au cours d'une année donnée plutôt que la probabilité de détenir des actifs dans ces comptes, bien que les deux soient corrélées. Les résultats montrent que la fréquence d'épargne dans des comptes fiscalement avantageux augmente selon le revenu, passant de 9 % dans le quartile inférieur à près de 60 % dans le quartile supérieur. Cette tendance reflète plusieurs facteurs. Alors que les personnes à faible revenu tendent à disposer de moins de revenu à épargner, leur dépendance envers une épargne privée pour la retraite est également inférieure puisque la pension publique remplace un pourcentage décroissant

8. Depuis 1991, les droits inutilisés de cotisation à un REER sont reportés indéfiniment aux années suivantes. Comme la majorité des personnes qui utilisent les REER n'y versent pas les cotisations maximales, les plafonds de cotisation à ces régimes n'exercent pas une contrainte sur le montant qu'elles peuvent épargner. Toutefois, parmi les utilisateurs de REER qui y versent le maximum ou presque des cotisations permises, les CELI peuvent constituer une forme complémentaire d'outil d'épargne fiscalement avantageux même si, en l'absence de plafond de cotisation aux REER, la stratégie privilégiée demeure d'épargner davantage dans des REER.

Graphique 4
Fréquence de cotisation à un REER ou à un CELI (ou à l'un ou l'autre) parmi les groupes de revenu chez les personnes de 25 à 54 ans, 2009 à 2013

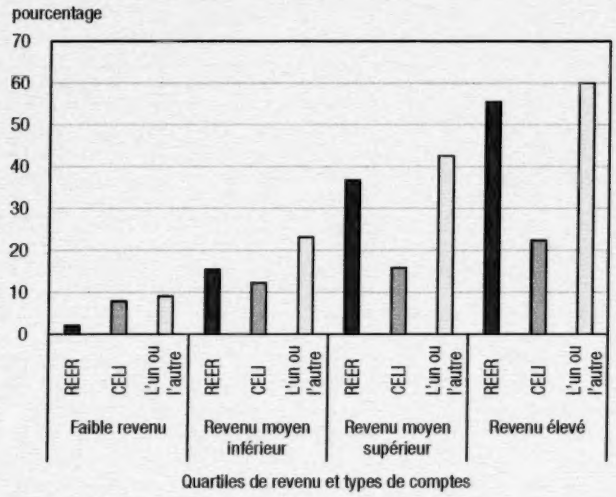

Notes : Les groupes de revenu sont fondés sur les quartiles de revenu total. Les données sur l'utilisation de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) se limitent aux années 2009 à 2013, puisque les CELI n'existaient pas avant cette période. Pour les deux types de comptes, une personne est réputée être un « cotisant » si des cotisations nettes positives ont été versées au cours de l'année de référence. Autrement dit, ne sont pas comprises les personnes qui ont pu verser une cotisation, mais qui ont aussi retiré des fonds d'un montant supérieur. Les retraits d'un REER comprennent les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

de revenu à mesure que le revenu augmente. Par conséquent, les besoins en épargne de retraite privée progressent à mesure que le revenu augmente, afin de fournir un taux de remplacement de revenu cible à la retraite. Les résultats indiquent également que le taux de participation aux CELI par rapport aux REER diminue à mesure que le revenu augmente. Le groupe du quartile inférieur est environ 3,9 fois plus susceptible de cotiser à un CELI qu'à un REER, mais ce ratio tombe à 0,8 pour le groupe de revenu moyen inférieur et à 0,4 pour les groupes de revenu moyen supérieur et de revenu élevé.

L'utilisation des REER par rapport aux CELI : analyse longitudinale

Dans la présente section, on utilise un plan de recherche longitudinal pour examiner l'effet de l'introduction des CELI sur les cotisations nettes aux REER (à savoir les cotisations moins les retraits). L'analyse est centrée sur deux types de personnes qui ont des *préférences révélées* pour l'épargne fiscalement avantageuse (c.-à-d. les personnes dont le comportement observé indique qu'elles recherchent des comptes d'épargne offrant des incitations fiscales à cotiser).

Le premier type comprend les personnes qui ont eu une épargne nette positive dans un REER au moins une fois de 2005 à 2008, appelées ci-après les « utilisateurs de REER » par souci de simplicité. Ce groupe démontre qu'il existe une demande d'épargne fiscalement avantageuse fondée sur son utilisation de REER. Il est donc particulièrement instructif d'examiner l'effet de l'introduction des CELI sur les décisions de ce groupe en matière de cotisations à des REER et de retraits de REER.

Le second type de personnes ayant une préférence révélée pour l'épargne fiscalement avantageuse comprend les personnes qui ont eu une épargne nette positive dans un CELI au moins une fois de 2009 à 2013, appelées ci-après les « utilisateurs de CELI » par souci de simplicité. Ce groupe révèle l'existence d'une demande d'épargne fiscalement avantageuse fondée sur son utilisation de CELI au lieu de REER. Bien que ces personnes aient pu utiliser ou pas des REER avant l'introduction des CELI, l'absence d'une telle utilisation ne peut être interprétée comme une absence de demande d'épargne fiscalement avantageuse. Ce comportement peut plutôt être le signe que la forme de compte d'épargne souhaitée n'avait pas encore été créée. Pour cette raison, il est également instructif d'examiner l'effet de l'introduction des CELI sur l'utilisation de REER chez les utilisateurs de CELI.

Les graphiques 5-1 et 5-2 montrent la fréquence de cotisation à un REER ou à un CELI et les valeurs moyennes de ces cotisations nettes, respectivement, parmi les utilisateurs de REER. Le graphique délimite également les personnes selon leur revenu total par rapport à la médiane en dollars constants de 2013, à l'aide de la valeur médiane calculée pour l'ensemble de données totalisées s'étendant des années 2005 à 2013. Conformément aux constatations précédentes, les taux d'épargne sont plus élevés au sein du groupe à revenu égal ou supérieur à la médiane, mais le remplacement des REER par des CELI est plus prévalent au sein du groupe à revenu inférieur à la médiane. En particulier, les utilisateurs de REER à revenu inférieur à la médiane sont devenus près de 45 % moins susceptibles d'épargner dans des REER de 2008 à 2013, alors que les utilisateurs de REER à revenu égal ou supérieur à la médiane ne sont devenus qu'environ 16 % moins susceptibles de le faire. La valeur moyenne de l'épargne accumulée dans des REER parmi les utilisateurs de REER à revenu inférieur à la médiane a chuté, passant de 800 $ en 2008 à seulement 100 $ en 2013. Bien que ces tendances puissent aussi s'expliquer par le début de la récession économique vers cette période, le fait que la somme de l'épargne accumulée dans des REER et de l'épargne accumulée dans des CELI n'a pas diminué (et a, en fait, augmenté pour le groupe à revenu plus élevé) semble indiquer que la récession n'est pas à l'origine de cet effet.

En revanche, on observe peu de remplacement dans l'un ou l'autre groupe de revenu parmi les utilisateurs de CELI, qui ont pu épargner dans des REER ou pas du tout avant 2009, comme le montrent les graphiques 6-1 et 6-2. Au sein du groupe à revenu inférieur à la médiane, la fréquence de la cotisation à un

Graphique 5-1
Fréquence de cotisation à un REER ou à un CELI selon l'année chez les utilisateurs de REER de 25 à 54 ans, par groupe de revenu, 2005 à 2013

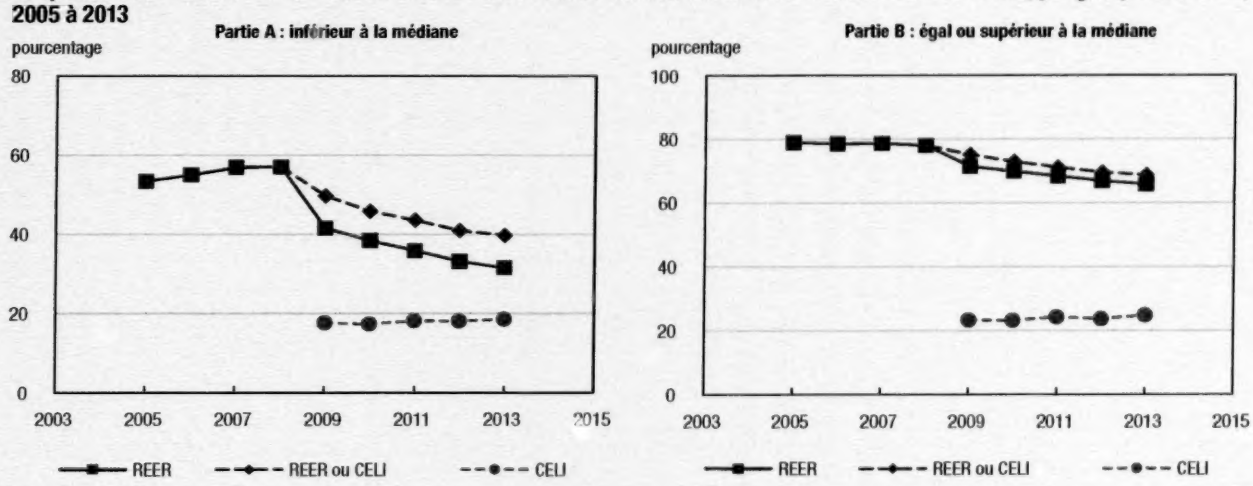

Notes : L'analyse se limite aux personnes ayant cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au moins une fois de 2005 à 2008 (les « utilisateurs de REER »). L'échantillon repose également sur les personnes dont le revenu total avant impôt au cours de l'année de référence était inférieur à la médiane (« faible revenu ») ou égal ou supérieur à la médiane (« revenu élevé ») en dollars constants de 2013. CELI signifie compte d'épargne libre d'impôt.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Graphique 5-2
Cotisations nettes moyennes à des REER et à des CELI selon l'année chez les utilisateurs de REER de 25 à 54 ans, par groupe de revenu, 2005 à 2013

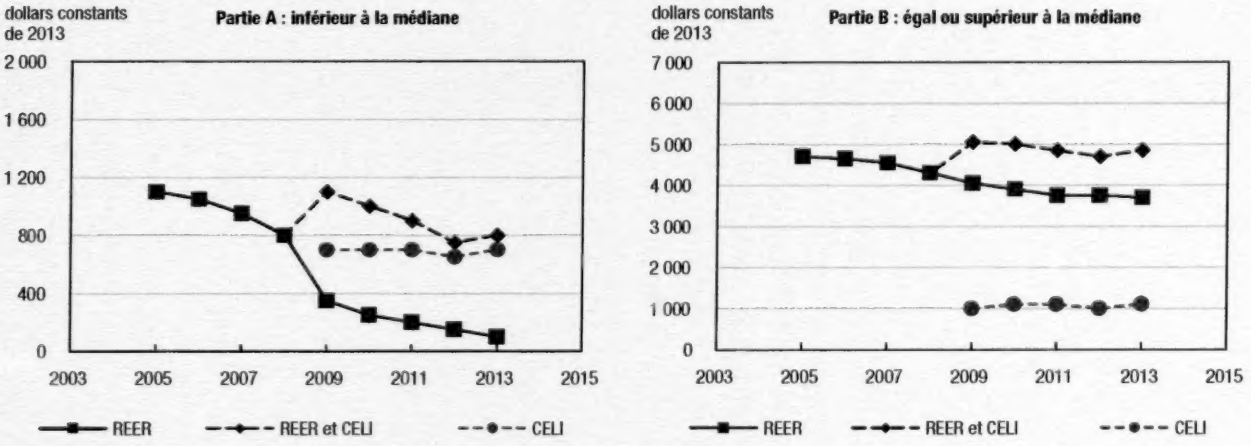

Notes : L'analyse se limite aux personnes ayant cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au moins une fois de 2005 à 2008 (les « utilisateurs de REER »). L'échantillon repose également sur les personnes dont le revenu total avant impôt au cours de l'année de référence était inférieur à la médiane (« faible revenu ») ou égal ou supérieur à la médiane (« revenu élevé ») en dollars constants de 2013. Les cotisations nettes à des REER et à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) désignent les cotisations moins les retraits, qui sont arrondies à la cinquantaine de dollars près. Les retraits d'un REER comprennent les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

régime d'épargne fiscalement avantageux a augmenté de plus de 35 points de pourcentage de 2008 à 2013, ce qui coïncide avec l'introduction des CELI, alors que l'épargne accumulée dans des REER n'a reculé que d'environ 3 points de pourcentage. Le faible degré de remplacement observé ici peut découler en partie du fait que les taux de participation à des REER étaient faibles au départ. De même, on observe peu de remplacement au sein du groupe à revenu égal ou supérieur à la médiane : la fréquence de cotisation à un REER ou à un CELI a augmenté d'environ 14 % de 2008 à 2013, alors que les cotisations à un REER n'ont diminué que de 8 %. L'introduction des CELI a vraisemblablement incité de nombreuses personnes qui ne le

Graphique 6-1
Fréquence de cotisation à un REER ou à un CELI selon l'année chez les utilisateurs de CELI de 25 à 54 ans, par groupe de revenu, 2005 à 2013

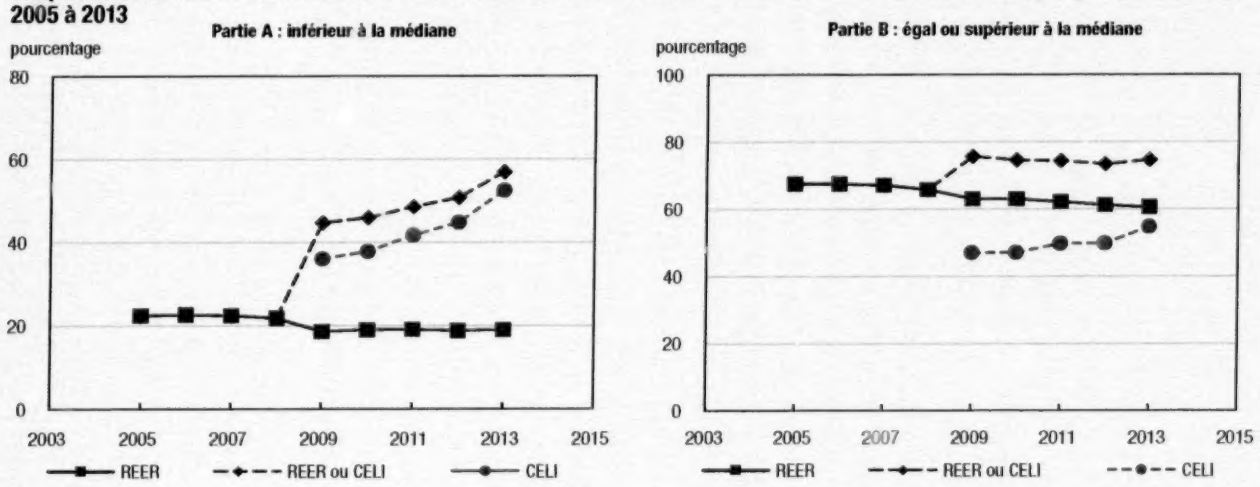

Notes : L'analyse se limite aux personnes ayant cotisé à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) au moins une fois de 2009 à 2013 (les « utilisateurs de CELI »). L'échantillon repose également sur les personnes dont le revenu total avant impôt au cours de l'année de référence était inférieur à la médiane (« faible revenu ») ou égal ou supérieur à la médiane (« revenu élevé ») en dollars constants de 2013.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

Graphique 6-2
Cotisations nettes moyennes à des REER et à des CELI selon l'année chez les utilisateurs de CELI de 25 à 54 ans, par groupe de revenu, 2005 à 2013

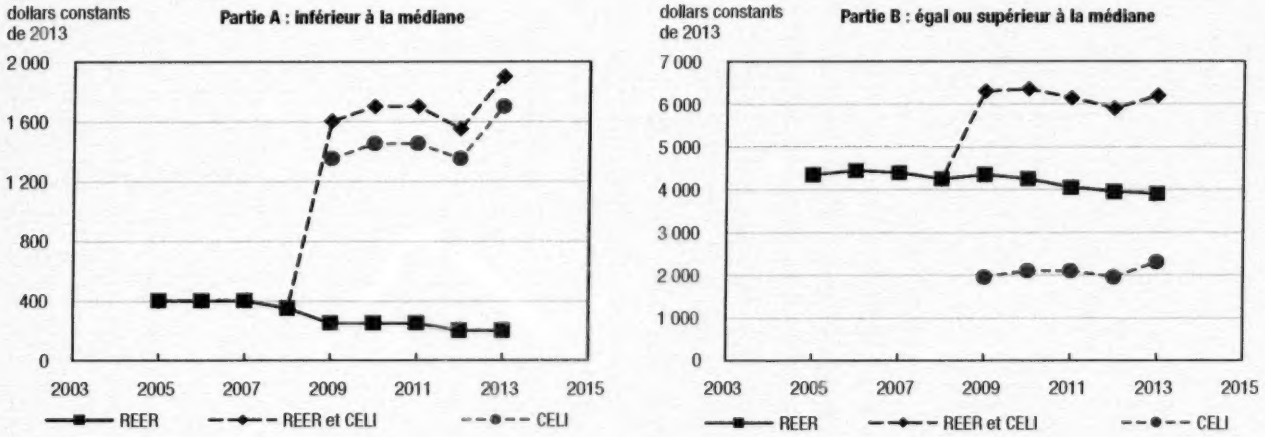

Notes : L'analyse se limite aux personnes ayant cotisé à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) au moins une fois de 2009 à 2013 (les « utilisateurs de CELI »). L'échantillon repose également sur les personnes dont le revenu total avant impôt au cours de l'année de référence était inférieur à la médiane (« faible revenu ») ou égal ou supérieur à la médiane (« revenu élevé ») en dollars constants de 2013. Les cotisations nettes à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et à des CELI désignent les cotisations moins les retraits, qui sont arrondies à la cinquantaine de dollars près. Les retraits d'un REER comprennent les défauts de paiement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété.
Source : Statistique Canada, Banque de données administratives longitudinales.

faisaient pas régulièrement auparavant à utiliser des comptes d'épargne fiscalement avantageux, quoique la mesure dans laquelle il en a résulté une nouvelle épargne au lieu d'une redistribution en provenance de comptes imposables dépasse la portée de la présente étude et demeure un important sujet de recherche future.

Conclusion

Le présent article fait état des récentes tendances de l'utilisation de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) chez les déclarants âgés de 25 à 54 ans de 2000 à 2013, l'accent étant mis sur les différences entre les groupes de revenu, à l'époque où les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ont été introduits.

Dans l'ensemble, l'entrée de fonds dans des REER a diminué ces dernières années. La question reste ouverte de savoir si cette tendance découle de facteurs tels que la récente récession économique, la transition vers d'autres moyens d'accumulation de richesse, dont l'avoir foncier, les CELI ou l'épargne imposable, ou des raisons complètement différentes. Toutefois, les retraits d'un REER avant la retraite sont corrélés avec plusieurs indicateurs de difficultés financières, notamment le fait de toucher des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale. Qui plus est, les retenues fiscales ont un effet sur ces retraits. Par ailleurs, comme l'on peut s'y attendre, la demande de REER semble différer selon le niveau de revenu total, comme le démontrent les différentes tendances de remplacement des REER par des CELI parmi les groupes de revenu depuis l'introduction des CELI en 2009. Collectivement, les REER sont vraisemblablement parfois utilisés pour des raisons autres que l'épargne-retraite, bien qu'il soit probable que les dépôts des déclarants resteront en grande partie dans leurs REER jusqu'à la retraite.

Bibliographie

Akyeampong, E.B. 1998. « Cotisations à un REER et retraits en revue ». *L'emploi et le revenu en perspective* 10 (1) : 29 à 33. Produit nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada.

Calvet, L., J. Campbell, et P. Sodini. 2009. « Measuring the financial sophistication of households ». *American Economic Review* 99 (2) : 393 à 398.

Feldman, N.E. 2010. « Mental accounting effects of income tax shifting ». *The Review of Economics and Statistics* 92 (1) : 70 à 86.

Frenken, H. 1996. « Le point sur les retraits d'un REER ». *L'emploi et le revenu en perspective* 8 (4) : 16 à 20. Produit nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada.

Frenken, H. 1997. « REER et faible revenu ». *L'emploi et le revenu en perspective* 9 (1) : 52 à 54. Produit nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada.

Frenken, H. 1998. « REER : profiter des droits de cotisation inutilisés ». *L'emploi et le revenu en perspective* 10 (1) : 36 à 39. Produit nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada.

Giles, P., et K. Maser. 2004. « Utilisation du REER avant la retraite ». *L'emploi et le revenu en perspective* 5 (12) : 15 à 24. Produit nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada.

Johnson, D.S., J.A. Parker, et N.S. Souleles. 2006. « Household expenditure and the income tax rebates of 2001 ». *American Economic Review* 96 (5) : 1589 à 1610.

Jones, D. 2012. « Inertia and overwithholding: Explaining the prevalence of income tax refunds ». *American Economic Journal: Economic Policy* 4 (1) : 158 à 185.

Kleven, H.J., et M. Waseem. 2013. « Using notches to uncover optimization frictions and structural elasticities: Theory and evidence from Pakistan ». *The Quarterly Journal of Economics* 128 (2) : 669 à 723.

LaLumia, S. 2013. « The EITC, tax refunds, and unemployment spells ». *American Economic Journal: Economic Policy* 5 (2) : 188 à 221.

Lusardi, A., P.-C. Mitchell. 2013. *Optimal financial knowledge and wealth inequality.* NBER Working Paper Series no. 18669. Cambridge, Massachusetts : National Bureau of Economic Research.

Lusardi, A., et O.S. Mitchell. 2010. *How ordinary consumers make complex economic decisions: Financial literacy and retirement readiness.* CFS Working Paper Series no. 2010/11. Francfort : Center for Financial Studies.

Mawani, A., et S. Paquette. 2011. « Pre-retirement RRSP withdrawals ». *Revue fiscale canadienne* 59 (2) : 183 à 219.

Messacar, D. 2015. *Les régimes de pension d'employeurs empiètent ils sur d'autres formes d'épargne pour la retraite? Données tirées des dossiers de l'impôt sur le revenu canadien.* Direction des études analytiques : documents de recherche, no 371. Produit nº 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Messacar, D.R.J. 2016. *Three Essays on the Behavioural Economics of Saving for Retirement.* Toronto : Department of Economics, University of Toronto. Lien permanent : http://hdl.handle.net/1807/73045.

Mullock, K., et J. Turcotte. 2012. *Financial literacy and retirement savings.* Document de travail no 2012-01 du ministère des Finances du Canada. Ottawa : ministère des Finances.

Saez, E. 2010. « Do taxpayers bunch at kink points? » American Economic Journal: Economic Policy 2 (3) : 180 à 212.

Shapiro, M.D., et J. Slemrod. 1995. « Consumer response to the timing of income: Evidence from a change in tax withholding ». *American Economic Review* 85 (1) : 274 à 283.

Souleles, N.S. 1999. « The response of household consumption to income tax refunds ». *American Economic Review* 89 (4) : 947 à 958.

Steele, M. 2007. « The Canadian Home Buyers' Plan: Tax benefit, tax expenditure, and policy assessment ». *Revue fiscale canadienne* 55 (1) : 1 à 30.

Stephens, M., fils. 2006. « Paycheck receipt and the timing of consumption ». *The Economic Journal* 116 (513) : 680 à 701.

Veall, M. 2001. « Did tax flattening affect RRSP contributions? » *Revue canadienne d'économique* 34 (1) : 120 à 131.